

## Catégories d'impôts fonciers de base de New York, exemptions et réductions

Catégories d'impôts fonciers	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4																																				
<b>Définitions</b>	La plupart des propriétés résidentielles composées d'une à trois unités avec un ou deux appartements, et la plupart des copropriétés qui ne font pas plus de trois étages. Les petits magasins ou bureaux, s'ils sont utilisés également à titre de résidences principales	Tout autre type de propriété ne se trouvant pas dans la Catégorie 1 et étant principalement résidentielle	Toute propriété définie comme étant une propriété de services publics (typiquement équipée d'un service public réglementé)	Toutes les propriétés commerciales et industrielles, tels que des bureaux, détaillants, édifices d'usines, propriétés de services public et toutes les autres propriétés ne se trouvant pas dans les catégories 1, 2 ou 3																																				
<b>Taux d'imposition 2018/2019</b>	20.919%	12.612%	12.093%	10.514%																																				
<b>Exemptions : Une exemption réduit votre valeur imposable avant que vos impôts n'aient été calculés</b>	STAR (School Tax Relief) (Exonération d'impôt des écoles de l'État de New York) - de base Enhanced STAR Senior Citizen Homeowners' Exemption (SCHE) (Exonération des personnes âgées en tant que propriétaire) Disabled Homeowners' Exemption (DHE) (Exonération du propriétaire souffrant d'un handicap) Exemption pour les anciens combattants Exemption pour les personnes handicapées victimes d'actes criminels et les bons samaritains Exemption pour le clergé	STAR (School Tax Relief) (Exonération d'impôt des écoles de l'État de New York) - de base Enhanced STAR Senior Citizen Homeowners' Exemption (SCHE) (Exonération des personnes âgées en tant que propriétaire) Disabled Homeowners' Exemption (DHE) (Exonération du propriétaire souffrant d'un handicap) Exemption pour les anciens combattants Exemption pour les personnes handicapées victimes d'actes criminels et les bons samaritains Exemption pour le clergé 420 & 421	Non applicable	STAR exemption pour la portion résidentielle d'une propriété de catégorie 4 ICIP (en fin de phase) : Industrial & Commercial Incentive Program (Programme incitatif industriel et commercial) 420 et 421																																				
<b>Réductions : Une réduction diminue vos impôts après qu'ils aient été déjà calculés</b>	Énergie solaire Système de production d'énergie solaire électrique Toit vert	Énergie solaire Système de production d'énergie solaire électrique Toit vert J51 (avantages d'exemption et de réduction) Co-op / Copropriétés	Non applicable	Énergie solaire Système de production d'énergie solaire électrique Toit vert ICAP (Actuel) : Industrial & Commercial Abatement Program (Programme de réduction industrielle et commerciale)																																				
<b>Dates d'échéance importantes</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Janvier</b></td> <td>Le Ministère des Finances envoie un avis d'évaluation foncière par la poste</td> </tr> <tr> <td><b>Février</b></td> <td>Date d'échéance pour déposer sa demande de réduction de co-op / copropriété</td> </tr> <tr> <td><b>1er mars</b></td> <td>Date d'échéance pour contester la valeur de la propriété auprès de la NYC Tax Commission. La date d'échéance de TC 1 est le 15 mars</td> </tr> <tr> <td><b>15 mars</b></td> <td>Date d'échéance pour déposer sa demande d'exemptions personnelles</td> </tr> <tr> <td><b>Mai</b></td> <td>Le Ministère des Finances publie l'évaluation finale et génère des factures d'impôts fonciers pour la prochaine année fiscale débutant le 1er juillet</td> </tr> <tr> <td><b>Juin</b></td> <td>Les contribuables reçoivent leur première facture d'impôts foncier pour l'année fiscale débutant en juillet</td> </tr> <tr> <td><b>1er juillet</b></td> <td>Une nouvelle année fiscale débute ; les contribuables sont imposés au taux d'imposition de l'année précédente</td> </tr> <tr> <td><b>Novembre (susceptible de changer)</b></td> <td>Le conseil municipal approuve les taux d'imposition et le maire y appose sa signature. Étant donné que nous sommes déjà presque en milieu d'année fiscale d'ici le mois de novembre, les impôts de la première partie de l'année seront recalculés au nouveau taux</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Propriété évaluée à moins de 250 000 \$</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Les factures sont envoyées par la poste de façon trimestrielle (4 fois par an)</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dates d'échéance de paiement trimestriel des impôts fonciers</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15 juillet</td> <td style="text-align: center;">1er juillet</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15 octobre</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15 janvier</td> <td style="text-align: center;">1er janvier</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15 avril</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Propriété évaluée à plus de 250 000 \$</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Les factures sont envoyées par la poste de façon semestrielle (2 fois par an)</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dates d'échéance de paiement semestriel des impôts fonciers</td> </tr> </table>				<b>Janvier</b>	Le Ministère des Finances envoie un avis d'évaluation foncière par la poste	<b>Février</b>	Date d'échéance pour déposer sa demande de réduction de co-op / copropriété	<b>1er mars</b>	Date d'échéance pour contester la valeur de la propriété auprès de la NYC Tax Commission. La date d'échéance de TC 1 est le 15 mars	<b>15 mars</b>	Date d'échéance pour déposer sa demande d'exemptions personnelles	<b>Mai</b>	Le Ministère des Finances publie l'évaluation finale et génère des factures d'impôts fonciers pour la prochaine année fiscale débutant le 1er juillet	<b>Juin</b>	Les contribuables reçoivent leur première facture d'impôts foncier pour l'année fiscale débutant en juillet	<b>1er juillet</b>	Une nouvelle année fiscale débute ; les contribuables sont imposés au taux d'imposition de l'année précédente	<b>Novembre (susceptible de changer)</b>	Le conseil municipal approuve les taux d'imposition et le maire y appose sa signature. Étant donné que nous sommes déjà presque en milieu d'année fiscale d'ici le mois de novembre, les impôts de la première partie de l'année seront recalculés au nouveau taux	<b>Propriété évaluée à moins de 250 000 \$</b>		<b>Les factures sont envoyées par la poste de façon trimestrielle (4 fois par an)</b>		Dates d'échéance de paiement trimestriel des impôts fonciers		15 juillet	1er juillet	15 octobre		15 janvier	1er janvier	15 avril		<b>Propriété évaluée à plus de 250 000 \$</b>		<b>Les factures sont envoyées par la poste de façon semestrielle (2 fois par an)</b>		Dates d'échéance de paiement semestriel des impôts fonciers	
<b>Janvier</b>	Le Ministère des Finances envoie un avis d'évaluation foncière par la poste																																							
<b>Février</b>	Date d'échéance pour déposer sa demande de réduction de co-op / copropriété																																							
<b>1er mars</b>	Date d'échéance pour contester la valeur de la propriété auprès de la NYC Tax Commission. La date d'échéance de TC 1 est le 15 mars																																							
<b>15 mars</b>	Date d'échéance pour déposer sa demande d'exemptions personnelles																																							
<b>Mai</b>	Le Ministère des Finances publie l'évaluation finale et génère des factures d'impôts fonciers pour la prochaine année fiscale débutant le 1er juillet																																							
<b>Juin</b>	Les contribuables reçoivent leur première facture d'impôts foncier pour l'année fiscale débutant en juillet																																							
<b>1er juillet</b>	Une nouvelle année fiscale débute ; les contribuables sont imposés au taux d'imposition de l'année précédente																																							
<b>Novembre (susceptible de changer)</b>	Le conseil municipal approuve les taux d'imposition et le maire y appose sa signature. Étant donné que nous sommes déjà presque en milieu d'année fiscale d'ici le mois de novembre, les impôts de la première partie de l'année seront recalculés au nouveau taux																																							
<b>Propriété évaluée à moins de 250 000 \$</b>																																								
<b>Les factures sont envoyées par la poste de façon trimestrielle (4 fois par an)</b>																																								
Dates d'échéance de paiement trimestriel des impôts fonciers																																								
15 juillet	1er juillet																																							
15 octobre																																								
15 janvier	1er janvier																																							
15 avril																																								
<b>Propriété évaluée à plus de 250 000 \$</b>																																								
<b>Les factures sont envoyées par la poste de façon semestrielle (2 fois par an)</b>																																								
Dates d'échéance de paiement semestriel des impôts fonciers																																								

## Introduction aux impôts pour les petites entreprises de la ville de New York

Choix de l'entité						
Niveau fédéral	Sole Proprietorship / Single Member LLC Entreprise individuelle / membre unique d'une société de capitaux	Estate & Trusts/ Succession et fiducies	C Corporations/ C Corporations	S Corporations/ S Corporations	Partnership/ Société en noms collectifs	Limited Liability Company/ Société de capitaux
<b>Impôt sur le revenu</b>	Formulaire 1040	Formulaire 1041	Formulaire 1120	Formulaire 1120S	Formulaire 1065	Formulaire 1065
	Déclaration de revenu des particuliers américains	Déclaration de l'impôt sur le revenu pour les successions et fiducies aux États-Unis	Déclaration de l'impôt sur le revenu des entreprises américaines	Déclaration de l'impôt sur le revenu d'une corporation S américaine	Déclaration de revenu des sociétés en noms collectifs américaines	Déclaration de revenu des sociétés en noms collectifs américaines
	15 avril	15 avril	15 avril	15 mars	15 mars	15 mars
<b>Taxe sur les salaires</b>	Formulaire 941 et Formulaire 940					
	Déclaration fiscale fédérale trimestrielle de l'employeur (Formulaire 941) et Formulaire de déclaration fiscale fédérale de chômage de l'employeur (FUTA) (Formulaire 940)					
	<b>1er trimestre</b> d'ici le 30 avril ; <b>2ème trimestre</b> d'ici le 31 juillet ; <b>3ème trimestre</b> d'ici le 31 octobre ; <b>4ème trimestre</b> d'ici le 31 janvier ; <b>Formulaire 940</b> de déclaration annuelle de taxe sur les salaires d'ici le 31 janvier					
Choix de l'entité						
Niveau de l'État de New York	Sole Proprietorship / Single Member LLC Entreprise individuelle / membre unique d'une société de capitaux	Estate & Trusts/ Succession et fiducies	C Corporations/ C Corporations	S Corporations/ S Corporations	Partnership/ Société en noms collectifs	Limited Liability Company/ Société de capitaux
<b>Impôt sur le revenu</b>	IT-201 / 203	IT-205	CT-3	CT-3-S	IT-204	IT-204
	Déclarations de l'impôt sur le revenu des résidents / non- résidents et résidents pendant une partie de l'année uniquement	Déclarations de l'impôt sur le revenu des fiducies	Déclaration fiscale de la franchise d'une société par actions ordinaire	Déclaration fiscale de la franchise d'une corporation S de la Ville de New York	Déclaration fiscale d'une société en noms collectifs	Déclaration fiscale d'une société en noms collectifs
	15 avril	15 avril	15 avril	15 mars	15 mars	15 mars
<b>Taxe sur les salaires</b>	NYS-45					
	Déclaration des retenues trimestrielles combinées, de rapport des salaires et de l'assurance-chômage					
	<b>1er trimestre</b> d'ici le 30 avril ; <b>2ème trimestre</b> d'ici le 31 juillet ; <b>3ème trimestre</b> d'ici le 31 octobre ; <b>4ème trimestre</b> d'ici le 31 janvier ; <b>Formulaire NYS-1</b> de déclaration de taxe annuelle sur les salaires d'ici le 31 janvier					
<b>Taxes de vente et d'utilisation</b>	<b>Formulaire 809</b> - Déclarants mensuels / <b>Formulaire 810</b> - Formulaires trimestriels pour les déclarants mensuels / <b>Formulaire 100</b> - Déclarant trimestriel / <b>Formulaire 101</b> - Déclarant annuel					
	<a href="https://www.tax.ny.gov/bus/st/stmp.htm">https://www.tax.ny.gov/bus/st/stmp.htm</a>					
	<b>Déclaration mensuelle</b> due le 20 du mois suivant ; <b>1er trimestre</b> du 1er mars au 31 mai due le 20 juin ; <b>2ème trimestre</b> de juin au 31 août due le 20 septembre ; <b>3ème trimestre</b> du 1er septembre au 30 novembre due le 20					
Choix de l'entité						
Niveau de la Ville de New York	Sole Proprietorship / Single Member LLC Entreprise individuelle / membre unique d'une société de capitaux	Estate & Trusts/ Succession et fiducies	C Corporations/ C Corporations	S Corporations/ S Corporations	Partnership/ Société en noms collectifs	Limited Liability Company/ Société de capitaux
<b>Impôt sur le revenu</b>	NYC-202S / NYC-202	NYC-202EIN	NYC-2/2A/2S	NYC-3L/3A /4S/ 4SEZ	NYC-204/204EZ	NYC-204/204EZ
	Déclaration fiscale d'une société non incorporée pour les particuliers et membres uniques d'une société de capitaux - <b>UBT</b>	Déclaration fiscale d'une société non incorporée pour les successions et fiducies - <b>UBT</b>	Déclaration fiscale d'une société commerciale - <b>BCT</b>	Déclaration fiscale d'une corporation générale - <b>GCT</b>	Déclaration fiscale d'une société non incorporée pour une société en noms collectifs dont les membres uniques d'une société de capitaux - <b>UBT</b>	Déclaration fiscale d'une société non incorporée pour une société en noms collectifs dont les membres uniques d'une société de capitaux - <b>UBT</b>
	15 avril	15 avril	15 avril	15 mars	15 mars	15 mars
<b>Taxe de location commerciale</b>	CR-A & CR-Q					
	CR-A : Déclaration annuelle de la taxe de location commerciale ; CR-Q : Déclaration trimestrielle de la taxe de location commerciale					
	<b>CR-A</b> : Jusqu'au 20 juin pour couvrir l'année précédente allant du 1er juin au 31 mai ; <b>CR-Q</b> : <b>20 septembre</b> pour la période allant du 1er juin au 31 août ; <b>20 décembre</b> pour la période allant du 1er septembre au 30 novembre ; <b>20 mars</b> pour la période allant du 1er décembre au 28 février ; <b>20 juin</b> pour la période allant du 1er mars au 31 mai					
<b>Impôt foncier</b>	RPIE-2017 Feuille de calculs des dépenses et revenus provenant des biens immobiliers					
	<a href="https://webapps.nyc.gov/CICS/RPIE1/RPIE0011?FILING=RPIE2017">https://webapps.nyc.gov/CICS/RPIE1/RPIE0011?FILING=RPIE2017</a>					
	6/1					